

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
 DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2019_098

Séance du mercredi 27 novembre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 25/11/2019

Présents : 17

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept novembre l'assemblée

Votants: 17

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 17

JAFFARD,

Contre : 0

Secrétaire de

séance: Michèle BUISSON

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Marie LION

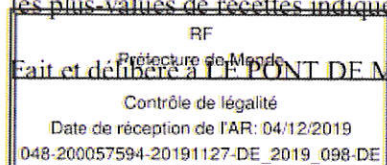
Objet: Vote de crédits supplémentaires - pont_montvert_sud_lozere - DE_2019_098

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60621	Combustibles	1200.00	
6067	Fournitures scolaires	60.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6000.00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	9000.00	
6262	Frais de télécommunications	54.00	
7588	Autres produits div. de gestion courante		16314.00
TOTAL :		16314.00	16314.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 - 439	Réseaux de voirie	7080.00	
2313 - 439	Constructions	-7080.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		16314.00	16314.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.



Fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, le jour, mois et an que dessus.

